

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 9 février 2021, à 20h00,
à la salle communale de Collonge**
(école élémentaire de Collonge - 110 route d'Hermance)

ORDRE DU JOUR

1. Communications du bureau du Conseil municipal

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020

3. Rapports des commissions

- ad hoc COVID-19 Economie et associations du 12 janvier 2021 ;
- Scolaire du 13 janvier 2021 ;
- Aménagement du 19 janvier 2021 ;
- Bâtiments et logement du 21 janvier 2021 ;
- Finances du 25 janvier 2021 ;
- Environnement et développement durable du 26 janvier 2021 ;
- Culture et loisirs du 1^{er} février 2021.

4. Projets de délibération

D21-01 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 94'000 F, destiné aux travaux de renouvellement d'arbres à la plage de la Savonnière, parcelles N° 8583 et 8584 de la commune de Collonge-Bellerive, propriétés de la commune de Collonge-Bellerive ;

D21-02 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 150'000 F, destiné au projet de transformation de l'école de la Passerelle en crèche, en particulier à la réfection de la toiture du bâtiment situé au chemin des Rayes 11, sur la parcelle N° 5722, plan N° 37 de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive ;

D21-03 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 240'000 F, destiné au projet de transformation/agrandissement de la cuisine de la crèche l'Île aux Mômes, située au chemin de Trémessaz 8, parcelle N° 5722, plan N° 37 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

5. Projet de résolution

Néant.

6. Projets de motion

M21-01 Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ;

M21-02 Belles étoiles !

7. Questions au Conseil administratif

8. Communications des membres du Conseil municipal

9. Communications du Conseil administratif

10. Naturalisations à huis-clos

Ruth Zwysig-Vesti

Présidente du Conseil municipal

Cette séance sera ouverte au public. Toutefois, afin de respecter les dispositions sanitaires en vigueur, seules 5 personnes pourront être accueillies. Les personnes qui souhaiteraient assister à cette séance doivent s'annoncer au préalable auprès de la mairie par mail : info@collonge-bellerive.ch.

Le port du masque et la désinfection des mains sont obligatoires dès l'entrée dans le bâtiment.

Collonge, le 29 janvier 2021